

Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or

Référence de l'arrêté :
arr. n° CS – 2024-04

ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or
pour l'année scolaire 2024-2025

L'inspecteur d'académie,

directeur académique des services de l'éducation nationale

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L211-1 et suivants,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré,
- VU** l'avis des comités sociaux d'administration académiques du 26 janvier 2024 et 6 février 2024 fixant les moyens d'enseignement du 1^{er} degré du département au titre de l'année scolaire 2024-2025,
- VU** le conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 7 février 2024,
- VU** les comités sociaux d'administration départementaux réunis les 9 et 17 juillet 2024,
- VU** les comités sociaux d'administration départementaux réunis les 29 août et 6 septembre 2024.

ARRÊTE :

TITRE I : IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

ARTICLE 1 les emplois suivants sont attribués à compter du 1^{er} septembre 2024 à titre provisoire pour l'année scolaire 2024-2025 :

Enseignement élémentaire

0210367K	BEIRE-LE-CHATEL	E.E.PU	4 ^{ème} classe ordinaire
0211609K	DIJON	E.E.PU DAMPIERRE	7 ^{ème} classe ordinaire
0210954Y	GEMEAUX	R.P.I. en élémentaire	5 ^{ème} classe ordinaire
0210682C	QUETIGNY	E.E.PU LES HUCHES	7 ^{ème} classe ordinaire
0212035Y	VENAREY-LES-LAUMES	E.E.PU DEBUSSY ROSTAND	7 ^{ème} classe ordinaire

Conseiller pédagogique

- 0,5 poste rattaché à la circonscription de Beaune

Dijon, le 6 septembre 2024
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale



David Muller